



« ASSOCIATION US FRONTON GRS »

SIRET : 49395451500018 / Agrément Jeunesse et Sports 31 AS 1110

Siège social : Mairie, Esplanade Marcorelle 31620 FRONTON

FICHE D'INSCRIPTION 2026/2027 (section GRS)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE/LA GYMNASTE

NOM :
DATE DE NAISSANCE :
ADRESSE :
CODE POSTAL :

PRENOM :
LIEU DE NAISSANCE :

VILLE :

NOM DE LA MERE :
NOM DU PERE :
e.mail :

N° portable :
N° portable :

Médecin traitant :
Renseignements complémentaires (allergies...) :

TEL :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e).....
Responsable légal de l'enfant susnommé(e),
Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche, et autorise les responsables de l'association à prendre toute mesure qu'ils jugeraient nécessaire, en cas d'urgence.

Fait à _____, le _____ Signature : _____

REGLEMENT INTERIEUR : à lire absolument ! (pages 2 et 3)

Je soussigné (e).....
Responsable légal de l'enfant susnommé(e)
Reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-dessous

Fait à _____, le _____ Signature : _____

AUTORISATION DE PRISE DE VUES

Je soussigné (e).....
Responsable légal de l'enfant susnommé(e)

Autorise :

- L'association US FRONTON GRS et son équipe à procéder à des prises de vues photographiques et vidéos lors des manifestations de l'association (entraînements, compétitions, gala, et autres....)
- La diffusion des photographies et vidéos sera limitée à la présence des images et des vidéos :
- Sur le site de l'association : grsgymfronton.ovh
- sur le groupe privé **FACEBOOK** de l'association « **CLUB GRS FRONTON** » (que vous pourrez regarder après adhésion autorisée par l'administrateur à ce groupe réservé aux parents et aux gymnastes)
- sur le groupe privé **INSTAGRAM** de l'association « **clubfrontongrs** » (après autorisation par l'administrateur du groupe)
- dans les articles publiés dans les journaux
- et dans le cadre de toute participation de l'association à une quelconque manifestation (gala, forum....)
- La fédération UFOLEP (à laquelle est affiliée l'association) à procéder à des prises de vues photographiques et vidéos lors des championnats nationaux (individuel ou équipes)

Fait à _____ le _____ SIGNATURE _____



REGLEMENT INTERIEUR

L'association US FRONTON GRS est composée de bénévoles tant en ce qui concerne les membres du bureau que les encadrants. Ceux-ci sont non professionnels et organisent le planning des cours en fonction de leurs propres obligations professionnelles ou scolaires et familiales en priorité. L'effectif des gymnastes est conditionné par le nombre d'encadrants et de créneaux qu'elles peuvent assurer.

HORAIRES DES COURS :

Les jour (s) et horaires des cours sont fixés par chaque encadrant en début de saison.

Vacances scolaires : Les cours sont assurés ; cependant, si l'encadrant a trop d'absents en raison des vacances, les cours seront annulés.

Il est demandé aux parents de laisser l'encadrant gérer seul leur enfant lors du cours ; s'ils souhaitent interpeller l'encadrant, ils doivent le faire uniquement en début ou en fin de cours.

Les parents ne doivent pas assister aux cours pour ne pas perturber les gymnastes et doivent attendre la fin du cours au niveau des gradins avant de les récupérer.

Les adhérents s'engagent :

1° AU RESPECT :

- des règles de civisme requises en communauté
- des autres et de soi-même
- d'un comportement et d'un vocabulaire convenables
- du matériel et des locaux mis à leur disposition

2° A LA DISCIPLINE :

- se munir de la tenue sportive demandée par l'encadrant
- aider l'encadrant de sport à installer et à ranger les équipements au début et à la fin du cours
- arriver à l'heure aux cours et être assidu (e) ; (trop de retards et d'absentéisme sont constatés chaque année)
- signaler toute absence par appel téléphonique, mail, SMS à l'encadrant (au-delà de 3 absences ou retards, première convocation pour avertissement)

Pour manquement à ces règles, le (la) gymnaste sera convoqué (e) par le bureau :

- **Après une première convocation : avertissement (confirmation par LRAR ou remise en mains propres)**
- **en cas de récidive sur le même manquement : 2^{ème} convocation : avertissement (confirmation par LRAR ou remise en mains propres)**
- **A la 3ème convocation : exclusion (confirmation par LRAR ou remise en mains propres)**

3° COMPETITIONS

- Les équipes :

Les équipes sont constituées par les encadrants en fonction des niveaux de compétition et des aptitudes des gymnastes, afin de rendre celles-ci homogènes ; **seuls les encadrants sont aptes à juger du niveau des gymnastes, de la composition des équipes, et du choix des remplaçant (e)s ou doublant (e) s.**

Les gymnastes inscrit (e) s en compétition ont obligation de participer aux différentes qualifications.

Le jour et heure de l'entraînement hebdomadaire est fixé en début de saison par l'encadrant **et sera non négociable** ; les gymnastes se doivent d'être **assidu(e)s** aux différents entraînements afin de ne pas perturber l'apprentissage des enchaînements ; en cas d'absences répétées, l'encadrant doit sans cesse recommencer et ne peut pas avancer ; en cas de défection d'un(e) gymnaste en cours de saison, l'encadrant se voit dans l'obligation de changer tout son enchaînement, d'où un travail supplémentaire considérable.

En cas de blessure, le (la) gymnaste se doit d'assister aux cours afin de ne rien perdre de l'enchaînement.

L'engagement d'un (e) gymnaste dans une équipe en début de saison se fait donc pour toute la saison. Seul un certificat médical de contre-indication justifiera un arrêt du (de la) gymnaste.

• Les individuel (le)s :

Suite aux demandes pour participer aux compétitions individuelles, les gymnastes sont choisis (e)s en fonction de leurs qualités sportives, de leur motivation, de leur assiduité, mais aussi en fonction du nombre de places limité de par le nombre d'encadrants disponibles.

L'engagement du (de la) gymnaste en « individuel » implique un entraînement supplémentaire hebdomadaire, d'où un investissement plus important tant de sa part que de la part des parents.

Le (la) gymnaste est donc engagé(e) pour toute la saison « individuelle ». En cas de défection d'un(e) gymnaste individuel(le) en cours de saison, il faut être conscient qu'aucun(e) autre gymnaste ne pourra être engagé(e) à sa place par manque de temps.

En conséquence, seul un certificat médical de contre-indication justifiera un arrêt du(de la) gymnaste.

• PARTICIPATION :

En cas de qualification du (de la) gymnaste au championnat National individuel ou par équipe, il sera demandé à la famille une participation financière pour les frais de déplacement et d'hébergement.

4° GYMNASTES HORS COMPETITIONS :

La GRS **n'est pas une garderie** ; les gymnastes inscrits(e)s dans les groupes de loisirs se doivent d'être assidu(e)s et à l'heure à l'entraînement hebdomadaire fixé en début de saison ; un(e) gymnaste assidu(e) progresse plus vite dans l'apprentissage de la discipline.

En cas d'absences répétées (pour des raisons autres que maladie ou blessure), l'inscription du (de la) gymnaste pour la saison suivante ne sera pas reconduite.

5° COTISATION :

SEUL UN CERTIFICAT MEDICAL spécifiant la contre-indication à la pratique de la GRS pour une période temporaire (minimum 4 semaines) ou totale donnera lieu à remboursement de la cotisation pour la période considérée ; à défaut, la cotisation annuelle sera totalement encaissée.

6° EN FIN DE SAISON :

Le (la) gymnaste doit savoir qu'en fonction du nombre d'encadrants et de la nouvelle composition des équipes pour la saison à venir :

- il (elle) peut changer d'encadrant
- il (elle) peut changer d'équipe
- il (elle) peut changer de catégorie
- il (elle) peut ne pas être réintégré (e) au club selon les critères suivants :
 - problème de comportement
 - motivation
 - assiduité
 - nombre de créneaux équipes pouvant être assurés

(à conserver par l'adhérent)

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Docteur

Certifie, après examen, que Mademoiselle

NOM :

PRENOM :

NEE LE :

Présente, ce jour, une absence de signe clinique apparent contre-indiquant la pratique du sport suivant : **GRS EN COMPETITION**

Fait à

Le

Signature

Certificat délivré sur la demande du patient et remis en mains propres

SAISON 2026/2027

Pour toute information ou problème rencontré, vous pouvez contacter :

- Gérard ANTAGNAC : 06.70.26.73.10 – gerard.antagnac@wanadoo.fr
- Aline CUARTERO : 06.67.86.40.05 – alinecuartero@orange.fr

Tout changement de coordonnées doit être signalé à l'encadrant.

Vous pouvez consulter la vie de notre club sur nos groupes Facebook « CLUB GRS FRONTON » et Instagram « **clubfrontongrs** »

ou sur notre site internet : <http://grsgymfronton.ovh>

.....

AIDE AUX GYMNASTES

L'US FRONTON GRS a adhéré à plusieurs conventions d'aide à la pratique sportive :

- convention coupon sport ANCV, et UP SPORT LOISIRS
- convention « PASS'SPORT » du CCAS de la mairie de FRONTON

Le PASS'SPORT s'adresse aux jeunes de 6 à 15 ans domiciliés à FRONTON, et est attribué sous condition de ressources (quotient familial inférieur à 600€) ; l'aide d'une valeur de 50€ est versée directement à l'association.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, veuillez prendre contact avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de la Mairie de Fronton au **05.62.79.92.14** ou à l'adresse suivante : ccas@mairie-fronton.fr

- pass sport du gouvernement :

il s'agit d'une aide du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Son montant est de 70€ et doit être déduit de la cotisation.

Les personnes éligibles reçoivent directement un code à transmettre à l'association sportive.

Elle est cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

(feuillet à conserver par l'adhérent)

FOURNITURE DE LA TENUE PAR LE CLUB

Il est précisé que le club fournit aux gymnastes la tenue pour les **compétitions** de la présente saison.

Il est donc demandé :

- un chèque de caution de 150.€ (qui ne sera pas encaissé et sera détruit en fin de saison)
- **ET** un chèque de location annuel de 40€ (qui sera encaissé en fin de saison après le gala **début juillet**) :

Aucun règlement de caution et location n'est demandé pour les gymnastes loisirs.

Les chèques devront être remis à l'**inscription**.

Ladite tenue devra être restituée au club en fin de saison, lors du gala.

Contre remise de la tenue, le chèque de caution sera détruit.

En cas de non restitution de la tenue ou pour tenue abîmée, le chèque de caution sera encaissé.

Pour tout chouchou perdu, non rendu, il sera demandé la somme de **5 €**.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

- 1- Page 1 : bulletin d'inscription
- 2- 1 photo d'identité pour la licence (inscrire les nom et prénom au verso)
- 3- le règlement annuel total de l'activité en 1 ou 3 chèques au dos desquels figureront également les nom et prénom de l'adhérent (**si différent de celui porté sur les chèques**) ainsi que le trimestre concerné par le paiement, soit :

* Pour 1 gymnaste :

1 chèque de 245 € **encaissé en octobre**

Ou 3 chèques de 85 € - 80 € - 80 € (1^{er} trimestre) , 2^{ème} et 3^{ème} trimestre)

Encaissés en octobre, janvier, avril

* A partir de 2 gymnastes soeurs, et pour chaque gymnaste :

1 chèque de 215 € **encaissé en octobre**

Ou 3 chèques de 75 € - 70 € - 70 € (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestre)

Encaissés en octobre, janvier, avril

*** En plus, pour les gymnastes qui font de la compétition en individuel, un chèque supplémentaire de 80.€ encaissé en Septembre**

- 4- le règlement par chèque pour la tenue de compétition :

* caution de 150 € (déchiré à la fin de la saison si tenue rendue correcte)

* location de 40 € (**encaissé après le gala, début juillet**) :

libellés à l'ordre de US FRONTON GRS

Aucun règlement de caution et location n'est demandé pour les gymnastes engagé(e)s dans les groupes loisirs.

- 5- **facultatif : le certificat médical**, uniquement s'il a été répondu « OUI » à une ou plusieurs questions du questionnaire de santé (questionnaire MINEUR pages 7 et 8, questionnaire MAJEUR page 9)

PERMANENCE POUR LES INSCRIPTIONS

(au secrétariat de LA HALLE DES SPORTS JEAN TISSONNIERES, avenue du Stade 31620 FRONTON)

SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2026 de 10h à 12h

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE.

Aucun(e) gymnaste ne pourra accéder aux cours sans avoir transmis son dossier complet



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Légifrance

Le service public de la diffusion du droit

Liberté
Égalité
Fraternité

Code du sport

Article Annexe II-23 (art. A231-3)

Annexe II-23 (art. A231-3)

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐ un garçon ☐	Ton âge :	
Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré (e) ?	☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐

As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué (e) ?	☐	☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.